



Mardi 10 décembre 2013

dossier de presse

Signature de la charte pour l'amélioration de la sécurité des motards sur le réseau routier de la Loire

par **Jean-Paul DEFAYE**, Vice-Président du Conseil général chargé des Infrastructures

Carine TRIMOUILLE, Sous-Préfète, Directrice de cabinet de Madame la Préfète de la Loire

Michel DEBOFFLES, Coordonnateur départemental de la Fédération Française des Motards en Colère de la Loire

Un objectif commun : offrir aux deux roues motorisés des conditions de sécurité

optimales : _____ **2**

Engagements réciproques : _____ **2**

Du Conseil général : _____ **2**

De la FFMC : _____ **3**

De l'Etat : _____ **3**

Une illustration concrète : _____ **4**

contact presse :

Pierre CHAPPEL

☎ 06 21 12 25 47

pierre.chappel@cg42.fr

Un objectif commun : offrir aux deux roues motorisés des conditions de sécurité optimales :

Depuis de nombreuses années, les services du Conseil général et de l'Etat travaillent en collaboration avec les représentants de la Fédération Française des Motards en Colère de la Loire.

Tous, partagent un même objectif : mieux prendre en compte la sécurité spécifique des « deux roues motorisés » dans l'aménagement, l'entretien et l'exploitation du réseau.

En effet, la chute d'une moto, même à faible vitesse, peut avoir des conséquences particulièrement graves pour ses passagers, de fait de l'absence de carrosserie et du poids propre de la machine.

A titre d'exemple, en 2011, dans la Loire, 42 % des victimes mortelles de la route étaient des motards contre 25 % au niveau national.

Ainsi, après de nombreuses heures de travail et d'échange, une charte de bonnes pratiques a ainsi pu être élaborée. Elle est aujourd'hui signée officielle par les trois parties prenantes de ce dossier que sont l'Etat, le Conseil général de la Loire et la Fédération Française des Motards en Colère de la Loire.

Engagements réciproques :

Du Conseil général :

Afin de réduire le risque d'accident des deux roues motorisés et leur gravité, le Conseil général s'engage à intervenir dans les différents domaines suivants :

- Dans le cadre des travaux de modernisation routière, le Conseil général veillera à maintenir l'uniformité du niveau d'adhérence des chaussées, et à supprimer les obstacles sur les chaussées, notamment en traversée d'agglomération,
- Dans le cadre de la présignalisation des travaux, le Conseil général s'engage à signaler systématiquement en amont les chantiers de revêtement, notamment le gravillonnage. Ainsi les motards auront la possibilité de prendre leurs précautions et de modifier leurs itinéraires pour éviter les zones de perturbation.

De la FFMC :

La FFMC s'engage à mettre en place une cellule de veille afin de recenser la dangerosité de certains équipements et de certaines signalisations en place.

L'association est chargée de la promotion de la présente charte et en assurera la diffusion auprès des autres collectivités territoriales du département de la Loire.

De plus, la FFMC prévoit d'intensifier les actions de sensibilisation auprès des motards eux-mêmes, en particulier par rapport aux risques liés aux vitesses excessives ou inadaptées.

De l'Etat :

Les services de l'Etat s'engagent à apporter un soutien technique aux partenaires de la charte en favorisant la diffusion des règles de l'art et des ouvrages édités par le réseau scientifique.

Une illustration concrète :

Quelques photos prises sur la RD 1082 au niveau du Col de la République :

